

de l'Alliance. Si l'on y parvient, l'Alliance de la Communauté nord-atlantique, indispensable à la protection des intérêts canadiens puisqu'elle englobe nos voisins et amis les plus proches, pourra grandir en puissance et en efficacité. Le Gouvernement canadien entretient l'espoir que le rapport du Comité des Trois aidera l'OTAN à développer chez ses membres l'habitude de penser et d'agir en commun de sorte qu'elle puisse faire face aux situations critiques au fur et à mesure qu'elles surviennent.

Une autre recommandation importante avait trait aux différends qui peuvent surgir entre les membres de l'Alliance. Le Conseil a reconnu que ceux-ci doivent faire tout en leur pouvoir pour dissiper les conflits intérieurs s'ils veulent préserver l'unité et la puissance indispensables au maintien de la coopération dans les domaines militaire et non militaire; à la suite du rapport, le secrétaire général a désormais le pouvoir de recourir à certaines dispositions qui devraient faciliter le règlement de conflits ou différends de ce genre entre les pays membres de l'Organisation.

Le rapport a aussi recommandé que les pays membres favorisent par tous les moyens pratiques la coopération culturelle entre leurs peuples afin de renforcer leur unité et d'assurer à l'Alliance l'appui le plus ferme.

### Conclusions

Résumant les réalisations de cette réunion ministérielle, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson, a fait à la presse la déclaration suivante, à son retour à Ottawa:

Cette réunion du Conseil a été à mon sens la plus importante que nous ayons eue, d'abord en raison des circonstances dans lesquelles elle s'est déroulée, après une période de tension exercée sur l'Alliance, et en second lieu parce que nous avons posé des principes de coopération et de consultation dans le domaine non militaire, principes dont l'application pourrait dans une large mesure faire disparaître le risque de conflits que nous avons connus récemment. Elle a été également importante parce qu'elle a démontré que l'OTAN n'hésitait pas à discuter les conséquences que des événements survenus hors de la région de l'OTAN peuvent avoir pour l'Alliance. Ces événements ne sont pas seulement matière de discussion ou d'examen par l'Organisation; ils revêtent une importance pour la Communauté atlantique qui, à cette session du Conseil de l'Atlantique Nord, a dû en envisager les répercussions.

La nomination de M. Paul-Henri Spaak au poste de secrétaire général de l'Organisation, en remplacement de lord Ismay, laquelle doit porter effet en avril prochain, a ajouté du poids à l'approbation des recommandations du Comité des Trois élargissant l'autorité et les pouvoirs du secrétaire général dont le bureau devient un organe politique autant qu'administratif. Le choix d'une personnalité politique telle que le ministre des Affaires étrangères de Belgique marque aussi l'entrée de l'OTAN dans une ère nouvelle où la coopération non militaire envisagée comme complément indispensable de la coopération défensive prendra un nouveau relief.